

Résolution

Pour l'approfondissement de la voie bilatérale avec l'Europe

Garantir la croissance et l'emploi

Adoptée par le congrès du PDC suisse le 25 octobre 2008 à Bern

Introduction

Pour nous, la politique européenne est le principal pilier d'une politique active du commerce extérieur. Une plus grande priorité doit à nouveau lui être accordée dans le cadre de la politique étrangère.

Nous soutenons la voie bilatérale de la Suisse avec l'Union européenne. Depuis l'entrée en vigueur des accords bilatéraux I (2002), notre pays a connu une croissance économique sans précédent depuis des décennies. La voie du bilatéralisme a fait ses preuves du point de vue économique. Avec les accords bilatéraux II, cette voie a été approfondie et élargie à de nouveaux domaines. Le peuple a toujours approuvé les accords et leur extension aux nouveaux membres de l'UE.

Pourtant, au cours de ces dernières années, la dynamique a été sensiblement freinée. L'UE était occupée par son propre élargissement, elle devait faire face à l'échec de ses projets de réformes et, en Suisse, la question européenne a été reléguée tout en bas de l'ordre du jour de la politique intérieure.

Nous sommes d'avis qu'en 2008 le moment est venu de faire le point de la situation et d'approfondir la voie bilatérale. Nous souhaitons notamment que les négociations entamées aboutissent avec succès : l'adhésion au système « Galileo » de navigation par satellite, la reconduction de l'accord sur la formation dès 2013, l'adhésion à l'accord sur la gestion du trafic aérien « ciel unique européen » et un accord sur la reconnaissance mutuelle des systèmes d'échange de quotas d'émission.

En matière de politique européenne, nous souhaitons toutefois aborder de nouveaux projets visionnaires et arriver à une conclusion par la voie de négociations bilatérales.

Nous voyons la nécessité de prendre des mesures sur trois axes :

1. **Renforcement de la place financière** par l'extension de l'accord « Assurance » de 1989. Nous voulons étendre aux assurances vie et aux réassurances l'ouverture des marchés de l'assurance et positionner notre pays en tant que « Swiss Pension Hub » en Europe, c'est-à-dire occuper une position de pointe pour les opérations européennes de gestion de fonds de pension. Par ailleurs, la surveillance suisse des marchés financiers doit être reconnue en tant que régulateur par les Européens. Ainsi, on évitera que des entreprises d'assurances quittent la Suisse pour s'installer dans un pays de l'Union européenne parce que leur admission par un Etat membre est valable pour l'ensemble de l'UE alors que, en tant qu'entreprises ayant leur siège en Suisse, elles doivent obtenir une autorisation distincte pour chaque Etat de l'UE.
2. **Renforcement du rôle de plaque-tournante de l'électricité** par un accord sur l'électricité. Afin de garantir l'approvisionnement et d'éviter des coupures de courant, nous voulons conclure un accord sur l'électricité avec l'UE. Il règlera le transit du courant et donnera à la Suisse la possibilité de se positionner, dans un marché libéralisé, en tant que plaque-tournante de l'électricité en Europe. Le libre accès mutuel au marché et la reconnaissance des attestations d'origine pour l'électricité provenant d'énergies renouvelables renforceront en outre la position des producteurs suisses de courant sur le marché européen de l'électricité.



3. **Renforcement des fournisseurs de soins de santé** par un accord sur la santé. En Suisse, le système de santé jouit d'une excellente réputation et offre des prestations de toute première qualité. L'objectif est l'accès mutuel aux prestations de soins de santé et l'adaptation en ce sens de la législation sur les assurances maladie. En franchissant cette étape, la Suisse peut se positionner en tant que « Swiss Health Hub », c'est-à-dire occuper une position de pointe dans le domaine de la santé. Par ailleurs, il y a un intérêt réciproque à améliorer la collaboration dans la lutte contre les maladies transmissibles, les questions de santé en général, la sécurité alimentaire et celle des produits.

Après approbation par le congrès du parti, le Groupe PDC de l'Assemblée fédérale demandera de compléter la voie bilatérale sur les trois axes mentionnés en déposant des interventions au Parlement durant la session d'hiver 2008.